

Suisse à 10 millions

Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) »

But

La population résidente permanente en Suisse doit être limitée.

Situation actuelle

À fin 2025, environ 9.1 millions de personnes vivaient en Suisse. Depuis l'introduction de la [libre circulation des personnes](#) en 2002, la population a augmenté de 1.7 million de personnes. Huitante pour-cent de cette augmentation est due à l'immigration, principalement en provenance des États membres de l'UE et de l'AELE. La Confédération estime que la [population résidente permanente](#) de la Suisse dépassera les 9.5 millions de personnes en 2031.

Une [initiative populaire](#) demandant une limitation de la population résidente permanente a été déposée. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la population résidente permanente de la Suisse sera limitée.

D'ici 2050, la population résidente permanente ne doit pas dépasser 10 millions de personnes. Si elle atteint 9.5 millions de personnes avant 2050, le Conseil fédéral et le Parlement devront prendre des mesures, notamment en matière d'asile et de regroupement familial. En outre, les personnes admises à titre provisoire ne pourront plus obtenir de permis de séjour ou d'établissement. Les accords internationaux devront être renégociés si nécessaire.

Si le seuil de 10 millions est franchi, le Conseil fédéral et le Parlement devront prendre toutes les mesures disponibles pour ramener la population résidente permanente sous ce seuil. Les accords contribuant à la croissance démographique devront être résiliés dès que possible. Si la population ne redescend pas sous ce seuil en deux ans, l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE sera résilié, entraînant la suppression de tous les autres accords bilatéraux I. Dès 2050, le seuil pourra être augmenté s'il y a plus de naissances que de décès.

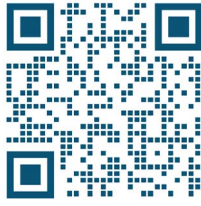
Initiative populaire

Une initiative populaire fédérale permet au corps électoral de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut récolter 100 000 signatures dans une période de 18 mois. Si suffisamment de signatures sont déposées à temps, le corps électoral se prononce sur la modification proposée de la Constitution fédérale.

Population résidente permanente

Le texte de l'initiative définit la population résidente permanente comme suit : « La population résidente permanente comprend l'ensemble des personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse ainsi que l'ensemble des personnes de nationalité étrangère disposant d'un titre de séjour d'une durée minimale de douze mois ou séjournant en Suisse depuis au moins douze mois. »

Libre circulation des personnes?



Oui

Arguments des partisans :

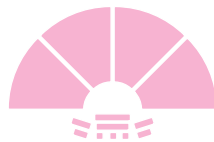
- En raison de l'immigration massive, la population résidante permanente de la Suisse a augmenté. Les informations sur la criminalité sont quotidiennes.
- Les loyers augmentent et il y a une pénurie de logements. La principale raison est l'immigration.
- À cause de la bétonisation de la Suisse, le paysage se transforme et la nature est sous pression. En même temps, la qualité de vie diminue.

Non

Arguments des opposants :

- Avec l'initiative, moins de travailleuses et travailleurs de l'UE peuvent venir travailler en Suisse. Cela nuit à l'économie et à la prospérité.
- L'initiative entraîne des problèmes sociaux, en perturbant par exemple le travail des hôpitaux et du secteur de la construction.
- L'initiative met en péril les relations avec l'UE, le principal partenaire politique et économique de la Suisse.

Conseil national



non

67 oui
123 non
6 abstentions

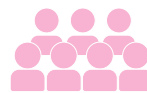
Conseil des États



non

9 oui
30 non
5 abstention

Conseil fédéral



non



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici : easyvote.ch/10millions